

# Indicateurs pour la réouverture des écoles et autres établissements d'enseignement

La pandémie COVID-19 continue d'affecter les systèmes éducatifs et les communautés en Afrique et dans le monde entier. Malgré la propagation continue du virus, de nombreux pays africains ont commencé à lever les mesures de confinement et à rouvrir les écoles et autres établissements d'enseignement. La santé, la sécurité et le bien-être des apprenants, des enseignants et du personnel d'appui à l'éducation doivent être la priorité numéro un, lorsqu'il s'agit d'envisager la réouverture des écoles et autres établissements d'enseignement. Une feuille de route pour la reprise des classes qui minimise non seulement l'impact immédiat de la fermeture, mais qui aborde également les précautions de sécurité à long terme, devrait être une condition préalable à la rentrée scolaire.

Les gouvernements et les autorités compétentes doivent veiller à ce que les indicateurs clés suivants soient respectés lorsqu'ils décident de rouvrir ou de maintenir des écoles et autres établissements d'enseignement ouverts pendant la pandémie.

## 1. Des orientations politiques claires

Des directives politiques claires visant à prévenir la propagation de la COVID-19 sont en place et un comité est mis en place pour assurer leur pleine application. La communauté scolaire doit recevoir une éducation appropriée, des informations et des conseils pratiques sur les mesures de prévention. Des informations actualisées sur la pandémie doivent être fournies en temps utile aux chefs d'établissement, aux enseignants, au personnel de soutien de l'éducation, aux élèves et aux parents, afin de réduire au minimum la peur, l'incertitude et l'anxiété associées à la pandémie.

## 2. Le dialogue social

Des mécanismes de dialogue social sont en place pour assurer un échange continu avec les enseignants et le personnel de soutien de l'éducation par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives. Ce dialogue est essentiel pour élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces de sécurité et de santé, y compris les orientations politiques proposées au point 1 ci-dessus, et pour prendre des décisions concernant la couverture des programmes scolaires, les modes d'enseignement pendant les fermetures d'écoles, la formation et le développement professionnel des enseignants, la réouverture des écoles, la récupération du temps d'enseignement perdu et la reprogrammation des calendriers scolaires.

## 3. L'accent sur la propreté

Entreprendre un nettoyage et une fumigation approfondis de l'école et de l'environnement scolaire, y compris des salles de classe, des salles



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en avant six conditions devant être remplies avant que les gouvernements puissent envisager une levée des restrictions appliquées actuellement aux déplacements physiques et sociaux en raison de la propagation du COVID-19 :

1. La transmission de la maladie est sous contrôle.
2. Les systèmes de santé ont la capacité de « tester, isoler et traiter chaque cas et retracer chaque contact ».
3. Les risques majeurs de transmission sont réduits au minimum dans les environnements vulnérables comme les maisons de repos.
4. Des mesures préventives ont été mises en place dans les écoles, les lieux de travail et les autres espaces essentiels.
5. Le risque d'importation de nouveaux cas « peut être géré ».
6. Les communautés sont pleinement éduquées, engagées et habilitées à vivre selon une « nouvelle norme ».

du personnel enseignant, des salles de toilettes et d'autres équipements avant la reprise des cours, et assurer un nettoyage régulier, par la suite.

#### 4. Eau et assainissement

Fourniture d'un environnement d'enseignement et d'apprentissage sûr et sain, comprenant l'eau courante et des installations sanitaires adéquates, pour toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement, y compris ceux des zones rurales et autres milieux marginalisés. Des savons appropriés et des gels hydroalcooliques doivent être disponibles aux endroits appropriés.

#### 5. Distanciation physique et sociale

Des espaces d'apprentissage adéquats qui garantissent une distanciation sociale sûre entre les apprenants et les enseignants, y compris les modes de transport pour aller et revenir à l'école, sont assurés.

#### 6. Équipement de protection individuelle (EPI)

Mise à disposition d'EPI tels que masques, gants et tabliers pour les enseignants et le personnel d'appui à l'éducation, et leur utilisation assurée. Disponibilité de masques faciaux pour tous les élèves.

#### 7. Personnes souffrant de problèmes médicaux sous-jacents

Fourniture de lignes directrices sur la manière de soutenir les apprenants et les enseignants souffrant de problèmes de santé préexistants tels que le VIH/SIDA, le diabète, l'hypertension et autres, ainsi que de mécanismes permettant de traiter les symptômes de la maladie mentale.

#### 8. Dépistage et traitement

Des tests de dépistage volontaire des enseignants, du personnel de soutien de l'éducation et des apprenants disponibles gratuitement. Mise à disposition de chambres d'isolement temporaire et d'infirmeries gérées par des médecins pour les enseignants et les élèves qui pourraient être testés positifs au COVID-19, dans les locaux de l'école. Dans

les cas où les éducateurs et les élèves ont été testés positifs pour le virus, la reprise des cours ne doit avoir lieu qu'après un rétablissement total.

#### 9. Équité et inclusion

Des mesures visant à garantir le retour de tous les enfants, y compris les filles et les garçons, les enfants handicapés, les réfugiés et les migrants, sont en place. Des audits d'équité doivent être entrepris afin d'identifier les enfants qui n'ont pas pu retourner à l'école. Des mesures concrètes sont prises pour prévenir et traiter la stigmatisation et la discrimination associées à la COVID-19.

#### 10. Effectifs et conditions de travail

Des enseignants et du personnel d'appui à l'éducation en nombre suffisant pour gérer les classes supplémentaires et fournir le soutien et les services nécessaires pour répondre aux nouvelles conditions créées par la COVID-19 sont disponibles. Un financement adéquat est prévu pour recruter davantage d'enseignants et garantir des salaires et des conditions de travail décentes, y compris la rémunération des heures supplémentaires lorsque de telles dispositions ont été convenues avec les syndicats d'enseignants.

#### Resources de l'IE face à la pandémie du Covid-19

Plateforme d'information  
<https://go.ei-ie.org/Covid19HubFR>

Principes directeurs  
<https://go.ei-ie.org/Covid19PrincipesDirecteursFR>

Résolution  
<https://go.ei-ie.org/Covid19ResolutionFR>

Directives pour la réouverture des écoles  
<https://go.ei-ie.org/ReopeningSchoolsFR>

Forward to school (français à venir)  
<https://go.ei-ie.org/ForwardToSchoolEN>



Education International  
 Internationale de l'Éducation  
 Internacional de la Educación  
 Bildungsinternationale

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignant·e·s et d'employé·e·s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employé·e·s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tous les enseignant·e·s et employé·e·s de l'éducation.

#### Bureau régional IE Afrique

N° 3, Torshie Close, Mempeasem,  
 East Legon Extension,  
 P.O.Box LGDTD 10069 Legon,  
 Accra – Ghana  
 Tél: + 233 302 501 200  
[eirafoffice@ei-ie.org](mailto:eirafoffice@ei-ie.org)  
<https://regions.ei-ie.org/africa/>